



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0238

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules de services du Grand Lyon - Lot n° 1 : Essence et Gazole - Lot n° 2 : GPL et essence - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0238**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules de services du Grand Lyon - Lot n° 1 : Essence et Gazole - Lot n° 2 : GPL et essence - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les marchés relatifs à la fourniture de carburants avec paiement par cartes accréditatives pour les véhicules des services de la Communauté urbaine de Lyon arriveront à échéance le 18 avril 2015.

Afin de renouveler ces cadres d'achat, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à la fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules de services de la Métropole.

Le présent marché a pour objet la fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules des services de la Métropole.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné :

- lot n° 1 : Essence et gazole,
- lot n° 2 : GPL et essence.

Le nombre de véhicules circulant en essence et gazole est de l'ordre de 1 460 véhicules dont 1 310 véhicules légers, 80 poids-lourds et 70 fourgons.

Les véhicules bicarburant circulant en GPL et essence sont de l'ordre de 230 véhicules légers.

Ces 2 lots sont conclus pour une durée ferme de deux années, reconductible une fois deux années sans minimum et sans maximum.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 février 2015, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules de services Grand Lyon : Essence et gazole ; entreprise TOTAL Marketing Services pour une estimation globale d'un montant de 12 000 000 € HT, soit 14 400 000 € TTC,
- lot n° 2 : Fourniture de carburants par cartes accréditatives pour les véhicules de services Grand Lyon : GPL et essence ; entreprise TOTAL Marketing Services pour une estimation globale d'un montant de 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer lesdits marchés conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés de fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules de services du Grand Lyon, et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : Fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules de services Grand Lyon : Essence et gazole ; entreprise TOTAL Marketing Services,

- lot n° 2 : Fourniture de carburants par cartes accréditives pour les véhicules de services Grand Lyon : GPL et essence ; entreprise TOTAL Marketing Services.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets concernés - exercices 2015 et suivants - comptes 60622 sur les opérations et fonctions correspondantes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.